



2023-2024
ÉCOLE PRIMAIRE ST-JUDE
Code de Vie

RÈGLES DE RESPECT

1. RESPECT DES PERSONNES

- 1.1. Les étudiants doivent traiter tout le monde avec respect. Les propos blessants (insultes, propos racistes et/ou homophobes, etc.) adressés à d'autres élèves ne seront pas tolérés.
- 1.2. Aucune forme de violence ne sera tolérée.

2. RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ

- 2.1. Il est interdit de dégrader ou de vandaliser la propriété de l'école et les parents seront facturés pour les dommages.
- 2.2. Les étudiants doivent respecter la propriété d'autrui et ne doivent pas accéder aux casiers, bureaux, boîtes à lunch, etc. autres que les leurs.

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

1. Les élèves ne doivent pas quitter la propriété de l'école sans l'autorisation parentale.
2. Toute demande de modification de l'arrivée ou du départ de l'élève doit être notée par écrit dans l'agenda des élèves ou appeler pour prévenir l'école avant 12h00.
3. Les élèves ne sont pas autorisés à jouer dans la cour de l'école ou dans les aires de stationnement après leur départ.
4. Les élèves qui prennent l'autobus doivent respecter et obéir à toutes les règles qui leur sont indiquées par le chauffeur.
5. Les étudiants ne sont autorisés à prendre que le transport par autobus qui leur est assigné.
6. Lancer des boules de neige, des pierres, etc. est dangereux et strictement interdit.
7. L'utilisation de planches à roulettes, patins à roues alignées, bicyclettes, etc. dans l'enceinte de l'école est interdite.
8. Règles pour les médicaments :
 - a) Si un enfant a besoin de médicaments sur ordonnance, les parents doivent remplir un formulaire d'autorisation (disponible auprès du secrétariat de l'école) et le retourner à l'école avec le médicament, dans son contenant d'origine, avec l'étiquette du pharmacien dessus. Tous les médicaments doivent être conservés au bureau en tout temps. **Les élèves ne doivent jamais transporter de médicaments dans leurs sacs d'école ou sur eux à aucun moment.**
 - b) Pour TYLENOL, ADVIL ou tout autre médicament en vente libre : **Ceux-ci ne doivent pas non plus être envoyés à l'école avec les élèves.** Si votre enfant a besoin de doses régulières de médicaments en vente libre, veuillez suivre les mêmes étapes que les médicaments sur ordonnance.

PRATIQUES AUX DEVOIRS/MATÉRIEL REQUIS

1. Les parents doivent s'assurer que leurs enfants disposent de fournitures scolaires suffisantes tout au long de l'année.
2. Les devoirs sont attribués à la discrétion de l'enseignant.
3. Les parents doivent vérifier que les devoirs et les devoirs de leur enfant sont terminés. Les parents peuvent contacter les enseignants pour obtenir des éclaircissements si nécessaire.
4. Les enseignants ne sont pas tenus de fournir du travail de rattrapage aux élèves qui sont absents pour des activités parascolaires ou des vacances pendant l'année scolaire.

CODE VESTIMENTAIRE

1. Les élèves doivent porter des souliers de course (semelles non marquantes UNIQUEMENT) et des vêtements de sport pendant les cours d'éducation physique.
2. Les élèves doivent s'habiller de manière appropriée pour l'école et les conditions météorologiques. Tous les étudiants doivent avoir des pantalons de neige ou des «pantalons slush» pour accéder au terrain pendant les mois d'hiver et de printemps.
3. Les élèves doivent toujours avoir une paire de chaussures « d'intérieur » qui ne sont portées qu'à l'intérieur.
4. Les articles tels que : hauts courts/hauts ventre, hauts tubulaires, t-shirts avec des slogans et/ou dessins inappropriés, et shorts, jupes ou robes jugés trop courts, ne seront pas autorisés.
5. Les sous-vêtements ne doivent être visibles à aucun moment.
6. Pour des raisons de sécurité, les chaussures de style « gougouns » ainsi que les chaussures avec un talon mesurant plus de 1 pouce sont déconseillées.
7. Les chapeaux, casquettes et cagoules ne doivent pas être portés à l'intérieur de l'école.

FERMATURE DE L'ÉCOLE

1. En cas de fermeture d'école et de garderie, veuillez consulter d'abord **le site web de la commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier** avant tout autre média. Vous pouvez également suivre notre page Facebook. Il y a aussi l'application SWLSB disponible pour iPhone et Android. De plus, l'école et le conseil scolaire utilisent l'application « Communicate » pour envoyer des SMS en masse à la communauté scolaire en cas d'urgence.
2. Les parents/tuteurs sont tenus de fournir à l'école un numéro de téléphone d'urgence pour chaque enfant et doivent informer l'école de tout changement. Votre contact d'urgence est également autorisé à venir chercher votre enfant en cas d'urgence.

DIRECTIVES DE L'ÉCOLE

1. Les élèves récupérés en fin de journée doivent attendre leur parent à la zone de récupération.
 - i. L'école doit recevoir la confirmation qu'un enfant est pris en charge soit par un appel téléphonique au bureau (450-621-7805), un message via le portail des parents Mozaïk (www.portailparent.ca) ou une note écrite dans l'agenda de votre enfant.
2. Pour assurer la sécurité des enfants, veuillez informer le bureau de tout changement dans la routine de ramassage de votre enfant avant midi.
3. Les parents/tuteurs doivent aviser l'école en cas d'absence d'un enfant; les parents peuvent valider l'absence de l'enfant sur le Portail Parent Mozaïk ou contacter l'école. La messagerie vocale du bureau est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
4. L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.
5. En tout temps, les élèves ne sont pas autorisés à utiliser des appareils électroniques sans l'autorisation d'un adulte. Cela inclut la prise de photos ou de vidéos à l'aide d'un téléphone ou d'une tablette.
6. Les élèves qui arrivent en retard doivent s'inscrire au bureau avant de se présenter en classe.
7. Les étudiants malades doivent rester à la maison, nous n'avons pas de bureau d'infirmière ou d'autre pièce où les enfants peuvent rester s'ils ne se sentent pas bien.
8. Toute personne entrant dans l'école doit d'abord se présenter au secrétariat.
9. Aucun parent n'est autorisé à se déplacer dans les couloirs sans escorte à un moment donné. Seuls les invités munis d'un laissez-passer de visiteur seront autorisés.
10. Seul le personnel autorisé est autorisé à entrer dans la cour d'école.
11. Il est de la responsabilité des parents d'avoir leur propre assurance médicale pour leur enfant.
12. Chaque famille devrait avoir un plan d'urgence pour venir chercher un enfant malade en cas d'indisponibilité des parents.
13. Le chewing-gum est déconseillé.
14. Les élèves devraient prendre un déjeuner sain.
 - i. À l'exception des jours fériés spéciaux (Halloween, Noël, la Saint-Valentin, Pâques, etc.), veuillez-vous SVP abstenir d'inclure des bonbons dans les déjeuners/collations quotidiens de votre enfant.

RÈGLES DE L'HEURE DU DÎNER

1. Les étudiants doivent rester à leur place assignée dans la cafétéria.
2. Les élèves sont encouragés à rapporter les restes de nourriture à la maison.
3. Les élèves qui apportent de l'argent pour acheter de la nourriture à la cafétéria ne doivent acheter que pour eux-mêmes. **L'argent ne doit jamais être partagé.**
4. Les enfants devraient toujours recevoir des collations saines à la maison, même s'ils achètent un déjeuner à la cafétéria.
5. En raison d'allergies, ***les élèves ne doivent pas partager de nourriture.***
6. Les élèves sont encouragés à utiliser les toilettes avant de sortir.

CONSÉQUENCES D'UNE MAUVAISE CONDUITE RÉCURRENTÉ

Lorsqu'une règle/règlement de l'école a été gravement enfreint, le directeur communiquera avec les parents des élèves pour expliquer l'infraction.

Selon la nature et la gravité d'une infraction, les conséquences sont à la discrétion du Principal.

Conformément à la Loi sur l'instruction publique :

96.27. *La direction d'école peut suspendre un élève si, de l'avis de la direction d'école, une telle sanction disciplinaire est nécessaire pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence ou pour contraindre l'élève à se conformer aux règles de conduite de l'école.*

Un élève suspendu doit avoir une réunion de réintégration accompagnée d'un ou des deux parents/tuteurs avant que l'élève ne puisse retourner à l'école - dans certains cas, la réunion de réintégration peut avoir lieu lorsque le ou les parents viennent chercher leur enfant de l'école le jour de l'infraction.

VEUILLEZ DISCUTER DE CES RÈGLES ET RÈGLEMENTS AVEC VOTRE ENFANT ;

**VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU PLAN LUTTE CONTRE LE VIOLENCE ET
L'INTIMIDATION SUR LE SITE INTERNET DE NOTRE ÉCOLE :**

WWW.STJUDEELEMENTARY.COM